

N° de division : 01-Montréal  
N° de cour : 500-11-059961-215  
N° de dossier : 41-2746236

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

Réseau Dentaire Inc.

---

RAPPORT DU SYNDIC SUR SON ADMINISTRATION PRÉLIMINAIRE

---

**SECTION A Historique**

1. Réseau Dentaire Inc. (la « Débitrice » ou la « Société») fut fondée et a débuté ses activités en décembre 2017. Les objectifs corporatifs de la Société étaient de se porter acquéreur de plus de vingt (20) cliniques.
2. Les acquisitions ont été entièrement financées par de la dette, générant ainsi des frais financiers importants. En plus, le chiffre d'affaires de certaines cliniques acquises a diminué suite à leur acquisition par la Société.
3. Conséquemment aux mesures sanitaires en place dans la première partie de l'année 2020, dues à la pandémie de Covid-19, la Débitrice a subi une diminution de ses revenus.
4. Le 17<sup>e</sup> jour de juin 2021, la Débitrice a déposé un avis d'intention de faire une proposition.
5. Une transaction permettant la vente des actifs hors du cours normal des affaires a été approuvée par le tribunal le 23 juin 2021. Cette transaction a été conclue le 29 juin 2021.
6. Le 16 juillet 2021, un jugement a été rendu prorogeant le délai de dépôt d'une proposition au 30 août 2021.
7. Le 31<sup>e</sup> jour d'août 2021, la Débitrice est réputée avoir fait cession de ses biens suite au non-dépôt de la proposition en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

---

**SECTION B Actifs**

8. Lors de la cession présumée, les actifs de la Débitrice sont les suivants:

Description	Valeur déclarée au bilan	Valeur réalisée à ce jour	Notes
	(\$)	(\$)	
Somme en main en vertu d'une transaction sous l'article 65.13 de la LFI	0	6 819 463	1
Comptes recevables	233 000	Ø	1

Notes :

- 1- Actifs grevés en faveur du créancier garanti, Caisse Desjardins du réseau de la santé.
-

### SECTION C Livres et registres et mesures conservatoires et protectrices et exercice du commerce du failli

9. Le syndic a obtenu certains livres et registres de la Société.
10. Le syndic prendra connaissance des livres et registres et fera rapport aux inspecteurs, le cas échéant.
11. Un compte en fidéicomis à la Banque de Montréal a été ouvert par le syndic.
12. Il n'y a aucun exercice du commerce par le syndic.

### SECTION D Procédures judiciaires

13. Il n'y a aucune procédure légale, à notre connaissance.

### SECTION E Réclamations prouvables

14. Les réclamations prouvables sont les suivantes :

	Tel que déclaré au bilan	Reçu à date
	(\$)	(\$)
Créanciers garantis	2 000 000	9 059 252
Créancier en fiducie présumée (retenues à la source)	Ø	355
Créanciers ordinaires	433 792	391 844
	<b>2 433 792</b>	<b>9 451 451</b>

### SECTION F Réclamations garanties

15. Les créanciers garantis sont les suivants :

Créancier garanti	Réclamation estimée	Nature de la garantie
	(\$)	
Caisse Desjardins du réseau de la santé	9 056 979	Hypothèque mobilière sur l'universalité des biens
Xerox Canada Ltée	2 273	Crédit-bail
	<b>9 059 252</b>	

### SECTION G Réalisation prévue et distribution projetée

16. Considérant l'existence d'un créancier garanti, le syndic n'anticipe aucune distribution aux créanciers ordinaires.

---

**SECTION H Transactions révisables et paiements préférentiels**

17. Le syndic révisera les livres et registres et fera rapport aux inspecteurs, s'il y a lieu.

---

**SECTION I Autres sujets**

18. Le syndic a fait publier l'avis de faillite dans le Journal de Montréal, édition du 11 septembre 2021.

19. Selon l'administrateur, il n'y avait aucun montant dû aux employés au moment de la cession.

20. Les frais de la présente faillite sont garantis par une tierce personne.

FAIT À MONTRÉAL, ce 27<sup>e</sup> jour de septembre 2021

**MNP LTÉE**

En sa capacité de syndic à la faillite de  
Réseau Dentaire Inc.



Pierre Marchand, M.Sc., CPA, CMA, CIRP, LIT  
Responsable de l'actif